

BURKINA FASO

Région du Centre-Nord

(493,953 PDI, source :
SP/CONASUR, 31/03/23)



Rapport mensuel Monitoring de Protection – Avril 2023

21,727 Personnes en
déplacement

15 Cas de protection
référés

22 Incidents
enregistrés faisant **26**
victimes

I. Résumé

La situation sécuritaire au Centre-Nord au mois d'avril, à l'instar de plusieurs régions du Burkina Faso, a encore été marquée par de nombreux incidents menaçant la sécurité et le bien-être des populations. Les activités de Monitoring de Protection (P21) menées par ASA et son partenaire local ACD/CN en collaboration avec les points focaux, les volontaires de Protection et les comités locaux de Protection, ont permis de collecter (en plus du questionnaire informateurs clés et ménages), des données sur les incidents et risques de protection à travers des rapports flashes, des fiches de collecte d'incident et des notes d'assistance. Grâce à ces mécanismes, 22 incidents de protection¹ ont été documentés pour 33 violations des droits humains et de droit international humanitaire, soit :

- 15 atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ;
- Sept (07) atteintes au droit à la propriété ;
- Trois (03) atteintes au droit à la vie ;
- Trois (03) violences basées sur le genre ;
- Deux (02) déni ou restriction forcée de mouvement ;
- Deux (02) allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants ;
- Une (01) atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne.

15 cas de protection ont été référés à l'Action Sociale ou humanitaire, parmi lesquels trois (03) aux services juridiques (11) et de sécurité (01). Les membres des comités locaux de protection ont été formés sur le Monitoring de Protection (P21). Enfin, les moniteurs de protection et volontaires de protection de ACD-CN ont été formés sur la cohésion sociale pour faciliter la mise en œuvre d'actions en faveur de la coexistence pacifique.

II. Couverture géographique

• Accessibilité



Les communes de Boala, Dargo, Nagbingou, Barsalogo, Pibaoré, Pissila, Guibaré, Tikaré, Rouko, Kongoussi, Yalgo, Boulsa, Tougouri et Bouroum sont toujours des communes difficilement accessibles et à risque. Par conséquent, l'accès pour le monitoring de protection P21 dans ces zones demeure toujours très complexe et difficile. Ces zones difficiles d'accès se caractérisent par la présence et l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE), d'engins explosifs improvisés (EEI) ainsi que des blocus.

- Sept (07) communes ont été couvertes en présentiel : Boulsa, Kaya, Kongoussi, Korsimoro, Pissila, Sabcé et Yalgo
- 14 communes couvertes à distance : Pibaoré, Guibaré, Tikaré, Bourzanga, Tougouri, Zéguédéguin, Pensa, Rouko, Rollo, Boala, Dargo, Bouroum, Nagbingou et Barsalogo.

¹ Source, Kobo Collect, fiches de collecte des incidents, Voir tableau « N° Incident et rapport flash » en annexe.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées par province et par région, afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de 30 comités locaux de Protection situés au niveau commune et de 36 points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Centre-Nord mobilise également l'organisation de la société civile l'Action Communautaire de Développement du Centre-Nord (ACD/CN). Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG Afrique Secours et Assistance (ASA) et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès.

Au cours du mois considéré, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- 42 rapports flashs partagés sur des incidents de protection et incidents sécuritaires à Sanmatenga (20), Namentenga (12) et Bam (10) ;
- 22 fiches d'incidents individuels et communautaires renseignées sur Kobo Collect ;
- 29 fiches de référencement renseignées pour 15 cas de protection et 14 PBS ;
- 64 questionnaires P21, soit 32 « Questionnaires Ménage » et 32 « Questionnaires informateurs clefs » administrés à 32 hommes et 32 femmes dans les provinces de Bam (24), Namentenga (12) et Sanmatenga (28). Population ciblée : 32 PDI et 32 membres la communauté hôte : huit (08) hommes et neuf (09) femmes PDI, huit (08) hommes et sept (07) femmes pour les questionnaires informateurs clefs ; neuf (09) hommes et sept (07) femmes PDI, sept (07) hommes et neuf (09) femmes membres de la communauté hôte pour les questionnaires Ménages.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région, Localité de départ	Commune, province, région, Localité d'accueil	# de ménages	# de personnes	# d'hommes	# de garçons	# de femmes	# de filles	Type de déplacement	Motifs
Centre-Nord Namentenga Tougouri Taffogo	Centre-Nord Namentenga Tougouri	707	4,952	1,677	502	2,193	580	Primaire	Menace/ Ultimatum
Centre-Nord Namentenga Zéguédéguin Lillougou	Centre-Nord Boulsa	875	6,125	1,800	825	2,200	1,300	Primaire	Attaque de GANE Menace/ Ultimatum
Centre-Nord Namentenga Boulsa Goaga	Centre-Nord Boulsa	557	3,940	980	850	1,150	960	Primaire	Attaque de GANE Menace/ Ultimatum
Centre-nord Namentenga Dargo Boko	Centre-Nord Boulsa	725	5,800	1,300	1,350	1,450	1,700	Primaire & secondaire	Attaque de GANE Menace/ Ultimatum
Sanmatenga, Boussouma, Sirgui	Sanmatenga, Kaya, secteur 4,5 et 7	30	210	47	35	63	65	Primaire	Post attaque
Sanmatenga ; Pissila, Solomnoré, Tiou Poussé, Tiou Saanben, Tikato	Sanmatenga, Pissila	80	700	80	210	150	260	Primaire	Post attaque
TOTAL		2,974	21,727	5,884	3,772	7,206	4,865		

Ces chiffres communiqués le sont sous réserve des chiffres validés par les services de la Direction Régionale de l'Action Humanitaire qui assurent l'enregistrement

- **Déplacements de populations enregistrés en avril 2023**

Au total, **2,974** ménages de **21,727** personnes ont effectué un déplacement, soit une augmentation de 104% des déplacements enregistrés par rapport à mars 2023, estimés à 10,669 individus. Ce sont 5,884 hommes 3,772 garçons, 7,206 femmes et 4,865 filles qui ont fui leurs localités à cause des attaques de GANE ou la crainte d'attaques imminentes des GANE.

Bien que les personnes déplacées internes (PDI) soient bien accueillies par les communautés hôtes, ces déplacements ont des conséquences sur les communautés d'accueil, qui subissent la pression en termes de besoins des nouveaux PDI, y compris en termes d'accès des élèves PDI dans les écoles qui pourrait être problématique.

IV. Incidents de protection



Incidents

22 Incidents



26 victimes



Localités touchées

06

Communes touchées

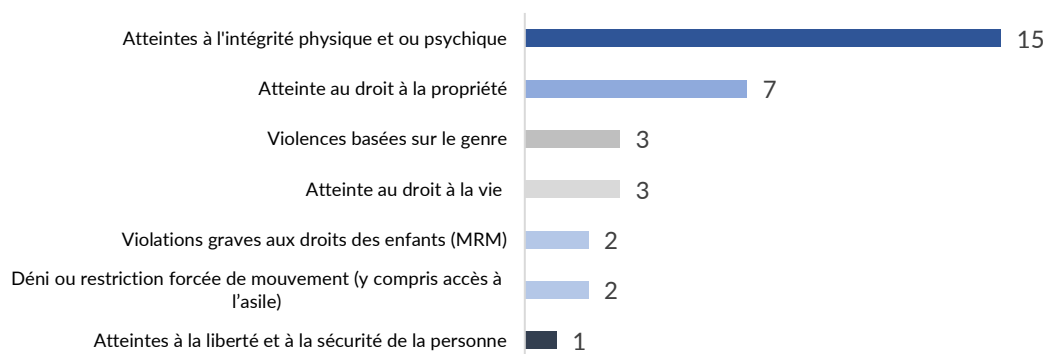
22 incidents de protection ont été enregistrés desquels ont découlé 33 violations des droits humains et du droit international humanitaire. Ces violations ont affecté 26 victimes et survivant(e)s.

En marge de ces incidents de protection, plusieurs incidents sécuritaires graves ont été enregistrés au cours de ce mois d'avril, dont une attaque contre des humanitaires à l'entrée de Kongoussi.

- **Statistiques**

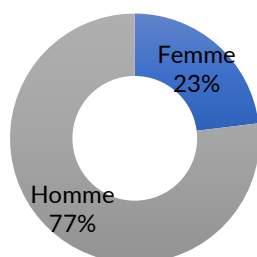
Source : Kobo Collect, fiches d'incidents individuels et communautaires, avril 2023

Catégories de violations enregistrées en avril 2023

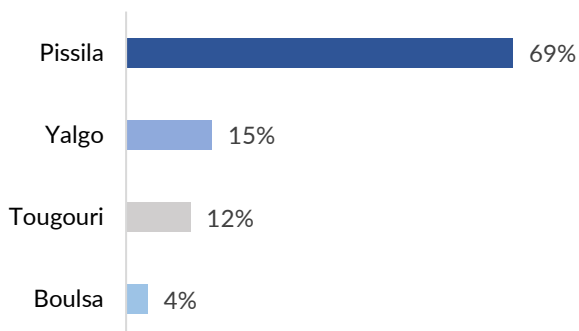


Suivant les tendances des mois précédents, les principales violations des droits humains et du droit international humanitaire enregistrées sont les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychiques et les atteintes au droit à la propriété.

Répartition des victimes par genre

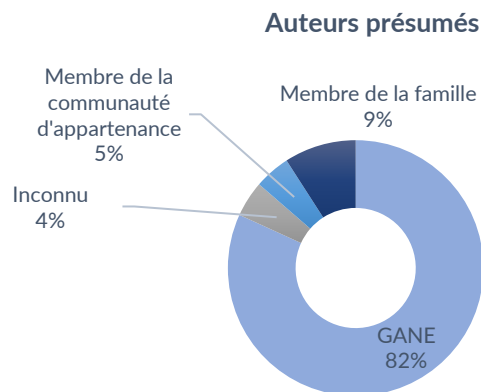


Répartition des victimes par commune

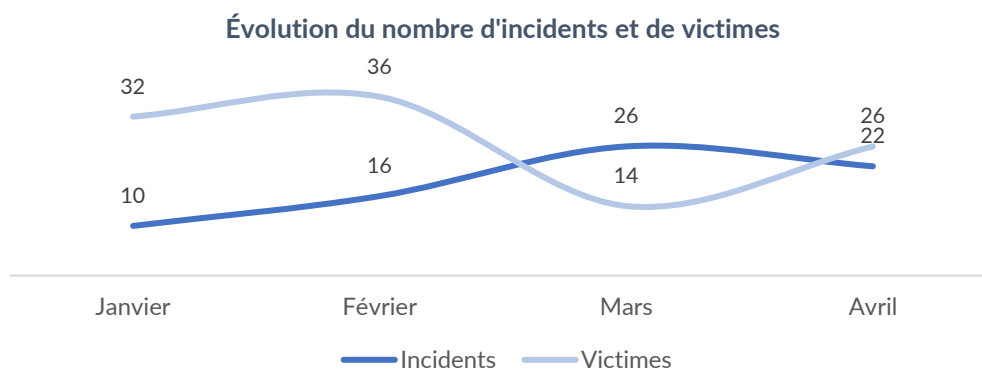


*Les nombres de victimes des déplacements forcés et des destructions de bien à Sabcé et Boussouma ne sont pas précis.

Contrairement à mars où des enfants avaient été documentés parmi les personnes ayant subi des atteintes aux droits, les victimes enregistrées en avril sont toutes adultes, à savoir : 77% d'hommes contre 23% de femmes.



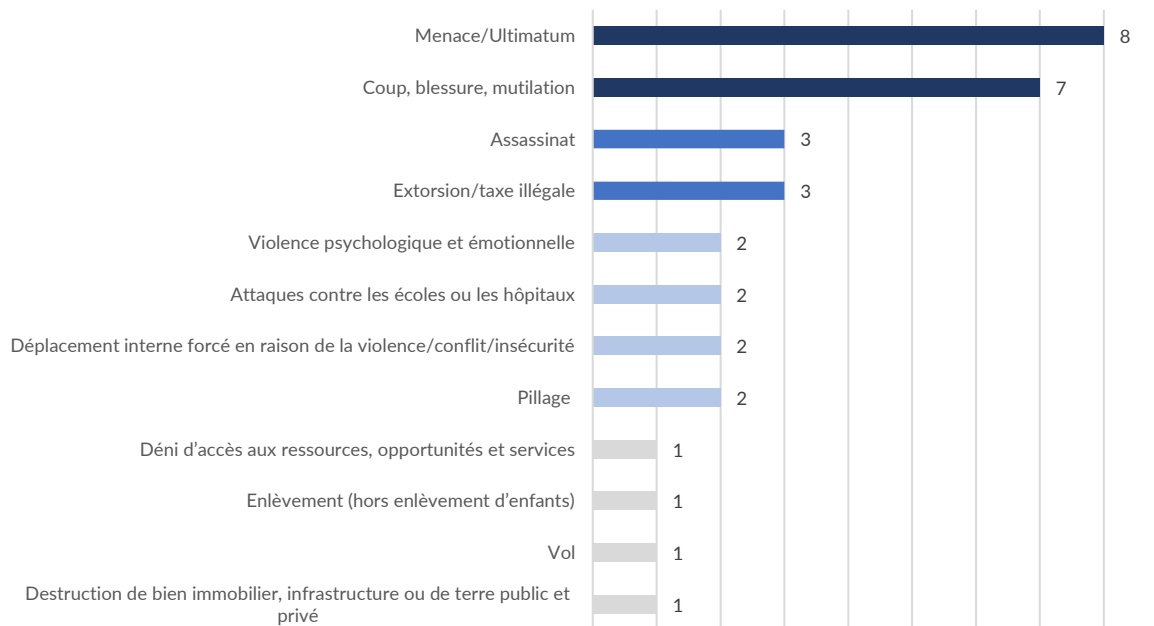
Comme les mois précédents, les principaux auteurs présumés des incidents de protection sont les GANE. Ces derniers représentent 82% des auteurs présumés enregistrés en avril, ce qui témoigne de leur activisme accru dans la région du Centre-Nord.



Il apparaît au cours des quatre (04) premiers mois une évolution du nombre d'incidents qui engendre un nombre de victimes irrégulier. La tendance à la hausse du nombre d'incidents au fil des mois souligne l'importance de maintenir une surveillance constante et une action proactive en matière de protection des droits humains et du droit international humanitaire dans le Centre-Nord.

- **Détail sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire (catégories et types)**

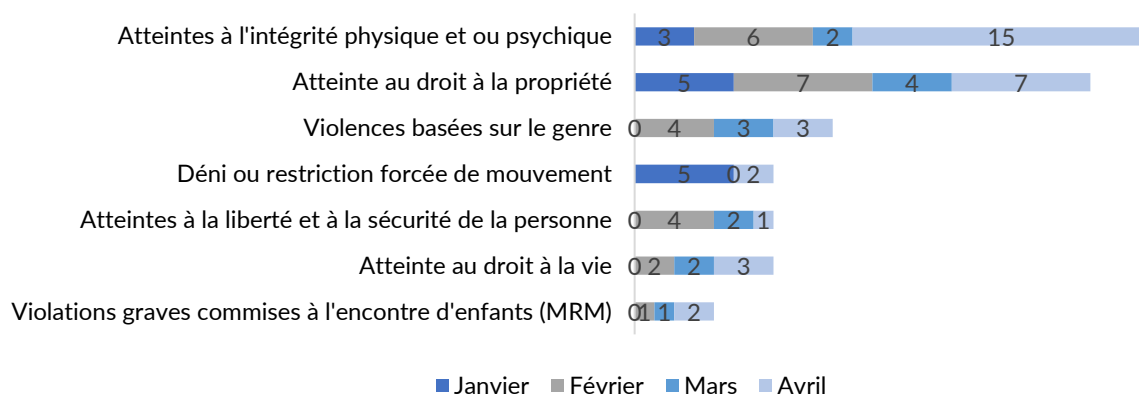
Violations enregistrées en avril 2023, par types



Catégorie de violation	Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Destruction de biens immobiliers, infrastructures ou de terres publiques et privées	1
	Extorsion/taxe illégale	3
	Pillage	2
	Vol	1
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	3
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	1
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coup, blessure, mutilation	7
	Menace/Ultimatum	8
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	2
Allégations de violations graves aux droits des enfants (MRM)	Attaques contre les écoles ou les hôpitaux	2
Violences basées sur le genre	Déni d'accès aux ressources, opportunités et services	1
	Violence psychologique et émotionnelle	2
Total général		33

Comparativement aux autres types de violations, les menaces/ultimatums et les coups/blessures/mutilations sont les principaux types de violations enregistrées.

Evolution des catégories de violation



Les atteintes au droit à l'intégrité physique et ou psychique (26 cas enregistrés de janvier à avril) représentent la catégorie de violation la plus documentée dans la région du Centre-Nord. Viennent ensuite les atteintes au droit à la propriété (23 cas au total).

- Statut des victimes identifiées et lieu des incidents

Au cours du mois d'avril 2023, les membres de la communauté hôte (85% des victimes) ont été plus touchés par les violations que les PDI (15%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que 82% des incidents ont été commis dans la zone d'origine, 12% dans la zone d'accueil et 6% pendant le déplacement. 81% des violations ont été subies à la maison et 6% dans les marchés, ce qui montre que l'exposition aux violences et abus n'est pas circonscrite à des lieux précis. 13% des violations ont eu lieu lors de déplacements, notamment les voyages, ce qui reflète l'insécurité constatée sur les axes du fait de l'activisme des GANE.

Contrairement au mois de mars où Tougouri était la commune la plus touchée par les incidents, la commune de Pissila a enregistré le plus grand nombre d'incidents de protection en avril.

- Impact des incidents sécuritaires et des incidents de protection

En plus d'alimenter la peur, les incidents sécuritaires dans le Centre-Nord impactent sur l'accès des populations aux services sociaux de base, et sur leurs moyens de subsistance. En effet, il est signalé plusieurs contrôles irréguliers effectués par les GANE sur les différents axes, ce qui représente une entrave à la libre circulation des personnes et des biens. Des commerçants signalent, dans certains cas, la confiscation de leurs marchandises et l'accès aux champs est parfois rendu difficile à cause des engins explosifs improvisés. Cette situation est de nature à renforcer la vulnérabilité des ménages.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

Au cours de ce mois d'avril 2023, trois (03) cas de VBG ont été documentés. Il est à noter que la dénonciation des cas de VBG est encore faible, sans doute, du fait des pesanteurs socio-culturelles, de l'ignorance ou de la peur ; c'est pourquoi, il est impératif de renforcer les sensibilisations sur la thématique.

V.2. Protection de l'enfance

- **Éléments clés**

Si aucun enfant n'a été enregistré comme victime, il n'en demeure pas moins que deux (02) attaques contre les écoles ou hôpitaux ont été enregistrées dans ce mois à Tougouri (Lillougou et Naré). En plus de l'insécurité, l'accès des enfants à l'école est aussi fortement impacté par le déplacement forcé et certains enfants PDI seraient dans une situation de « déscolarisation » de fait. De nombreux cas d'enfants sans documentation sont signalés, ce qui ne facilite pas leur scolarisation et augmente les risques d'apatridie.

Enfin, il est signalé que de nombreux enfants sont contraints à la mendicité, ce qui est de nature à nuire à leur santé et à leur développement tout en les exposant aux risques d'abus et d'exploitation.

- **Activités de prévention et de réponse**

Des séances de sensibilisation ont été menées par les moniteurs de protection, les membres des comités locaux de protection et les points focaux sur le mariage précoce/forcé à l'intention de 60 personnes à Pissila et sur l'éducation des enfants à l'intention de 30 chefs de ménage à Kaya.

V.3. État de droit

De façon générale, les services administratifs, juridiques et judiciaires sont opérationnels dans les zones de couverture ; cependant, ces services fonctionnent partiellement dans certaines communes du fait de la dégradation de la situation sécuritaire dans la région.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

252 personnes, ayant des besoins spécifiques (PBS), ont été identifiées dont des personnes âgées dans l'incapacité de prendre soin d'elles-mêmes, des femmes cheffes de ménages, des personnes vivant avec un handicap. Le besoin le plus exprimé est d'ordre alimentaire (vivres).

V.5. Cohésion sociale

La dégradation de la situation socio-politique dans la région a un impact sur la cohésion sociale. Cette fragilisation se traduit par des conflits intercommunautaires sur fonds de stigmatisation et de repli identitaire, des conflits entre agriculteurs et éleveurs, des conflits fonciers, des conflits miniers et des dénis de droits.

En réponse à cette situation qui perdure, des activités de prévention ont été planifiées dans la région. Pour marquer le début des activités en lien avec la cohésion sociale, un atelier de renforcement de capacité des moniteurs de protection et des volontaires de l'ACD-CN a été organisé par ASA et l'UNHCR au cours de ce mois. Cet atelier avait pour objectif de présenter les activités d'appui au renforcement de la cohésion sociale et d'outiller les acteurs sur les concepts liés à la gestion des conflits et les valeurs culturelles et mécanismes traditionnels de prévention, gestion et résolution pacifique des conflits.

Des sensibilisations sur la coexistence pacifique ont été réalisées à Sabce, Kaya, Boulsa et Kongoussi et ont touché 99 personnes, soit 46 hommes et 53 femmes.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

Aucune action menée.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Les activités réalisées par la communauté sont essentiellement les sensibilisations.

- **Activités de prévention et de réponse**

- Formation des comités locaux de protection sur le Monitoring de Protection P21

Après la création et la redynamisation des 30 comités et leur appui en matériel de travail, il était judicieux de renforcer leurs capacités afin de garantir l'efficacité de leurs actions en matière de surveillance des droits humains et du droit international humanitaire au sein des communautés. Pour des raisons de sécurité, les membres de 27 comités ont été formés sur les 30 comités mis en place. La formation des trois (03) comités restants sera réalisée dès que la situation sécuritaire le permettra.

- Sensibilisations

12 séances de sensibilisation ont été effectuées et ont touché 427 personnes dont 190 hommes et 237 femmes. Ces sensibilisations ont essentiellement porté sur le mariage forcé et précoce, les VBG, la coexistence pacifique en période de crise, la promotion du vivre ensemble et de l'harmonie dans la communauté, les violences économiques et pratiques traditionnelles néfastes ainsi que sur les droits humains et le droit international humanitaire.

Province	Commune	Secteurs	Sites	PDI	Hôte	Hommes	Femmes	Total
Sanmatenga	Kaya	6	Bollé	21	9	2	28	30
	Kaya	2	Dimilaye	20	0	5	15	20
	Pissila		1	14	6	6	14	20
	Yalgo	4		25	10	15	20	35
Namentenga	Yalgo	1		22	8	12	18	30
	Yalgo	1		25	5	25	5	30
	Boulsa	4		14	7	9	12	21
Bam	Kongoussi	5	CSPS	123		46	77	123
	Kongoussi	5	Lioudougou	30		22	8	30
	Kongoussi	1	Grand Marché	26	4	19	11	30
	Kongoussi	5	Lioudougou	29	1	19	11	30
	Sabce		Sabcé	28		10	18	28
Total				377	50	190	237	427

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Les autorités s'impliquent activement dans la recherche de solutions et des réponses aux problèmes de protection des populations grâce aux efforts fédérés des différents acteurs humanitaires dans le Centre-Nord. Ainsi, elles se montrent toujours disponibles à appuyer et accompagner les activités menées par ASA, notamment les responsables des Directions des Droits Humains et de la Culture ont apporté leur expertise lors de l'atelier de renforcement de capacité des moniteurs et volontaires de Protection sur la cohésion sociale.

- **Acteurs humanitaires**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Monitoring de Protection (P21), ASA travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs humanitaires intervenant dans la région. Une rencontre tripartite entre le HCR, ASA et DRC a été tenue pour mener une réflexion sur l'harmonisation du rapportage du P21. Un contact a également été établi avec

ACTED afin de faciliter l'identification et l'assistance des personnes à besoins spécifiques et des cas individuels de Protection sur les sites d'accueil temporaire de PDI (SAT).

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Namentenga Sanmatenga Bam	Kaya, Barsalogho, Tougouri, Kongoussi, Bourzanga Pissila, Bouroum, Yalgo, Mane, Korsimoro	Apporter des appuis aux mécanismes endogènes de gestion des conflits	ASA (Dans la continuité de la recommandation du mois précédent) prise en compte à travers la formation citée ci-contre.	Débuté avec la formation des moniteurs et des volontaires de ACD-CN sur la cohésion sociale	Renforcement des mécanismes d'alerte ; Analyse de l'impact des violations des droits humains sur la cohésion sociale

VIII. Tableaux croisés dynamiques

Catégorie de la violation	Genre de la victime		Total général
	Femme	Homme	
Atteinte au droit à la propriété		1	3
Atteinte au droit à la vie			3
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne			1
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique		2	13
Violences basées sur le genre		3	3
Total général		6	20

Catégorie de la violation	Auteur (s) présumé (s)		Membre de la communauté d'appartenance	Membre de la famille	Total général
	GANÉ	Inconnu			
II.2.3.1. Indiquer la catégorie de la violation					
Atteinte au droit à la propriété	6	1			7
Atteinte au droit à la vie	3				3
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	1				1
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	15				15
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	2				2
Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants (MRM)	2				2
Violences basées sur le genre			1	2	3
Total général	29	1	1	2	33

Indiquer la catégorie de la violation	Commune où l'incident a eu lieu						Total général
	Boulsa	Boussouma	Pissila	Sabce	Tougouri	Yalgo	
Atteinte au droit à la propriété	2	1	2		1	1	7
Atteinte au droit à la vie	1		1		1		3
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne			1				1
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique			14		1		15
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)				1	1		2
Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants					2		2
Violences basées sur le genre						3	3

Total général	3	1	18	1	6	4	33
---------------	---	---	----	---	---	---	----